

COMMUNE DE LANDÉVENNEC (Finistère)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 4 novembre 2025

PRÉSENTS : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Jean-Michel PAROT (excusé, pouvoir à Roger LARS) et Florian SALAUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURVON

ORDRE DU JOUR :

- 1. RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE**
 - 2. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DES CLOCHE ET DU PARATONNERRE DE L'ÉGLISE**
 - 3. ÉCLAIRAGE PUBLIC – Remplacement d'encastrés muraux**
 - 4. ASSISTANCE AUX COMMUNES (Travaux) – Convention avec la Communauté de communes**
 - 5. INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIE – Mutualisation d'un service commun au niveau de la Communauté de communes**
 - 6. PROTECTION DES DONNÉES ET CYBERSÉCURITÉ – Convention avec le Centre de gestion**
 - 7. RÉSEAU HERTZIEN LORA – Implantation d'une antenne sur la salle polyvalente**
 - 8. SUBVENTIONS**
 - 9. BUDGET 2025 – Décisions modificatives n° 1**
 - 10. EXTENSION DE L'ÉLEVAGE PISCICOLE DE PORZ AL LESTR (ARGOL)**
-

1. RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE

L'état de la toiture de la sacristie et de la partie Est de l'église nécessite un renouvellement total de celles-ci. L'entreprise LE GAC (Crozon) qui est intervenue ces dernières années pour parer au plus pressé a évalué les travaux :

- Sacristie 10 651,40 € HT soit 12 781,68 € TTC
- Partie Est 23 598,60 € HT soit 28 318,32 € TTC

Ces estimations ne prennent pas en compte d'éventuelles interventions complémentaires au niveau de la charpente et de la volige en cas d'état dégradé de celles-ci.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux de réfection de la toiture de l'église (sacristie et partie Est) à l'entreprise LE GAC pour un montant total de 34 250 € HT soit 41 100 € TTC.

2. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DES CLOCHE ET DU PARATONNERRE DE L'ÉGLISE

Le contrat de maintenance des cloches et du paratonnerre de l'église passé avec MACÉ Entreprises (22 Trégueux) arrivant à échéance au 31 décembre 2025, il est proposé de le renouveler pour une période de 3 ans sur la base d'un montant annuel actualisable de 190,00 € HT soit 228,00 € TTC.

Le Conseil se déclare favorable à la proposition ci-dessus et donne pouvoir au Maire pour signer le contrat correspondant.

3. ÉCLAIRAGE PUBLIC – Remplacement d'encastrés muraux

La maintenance de l'éclairage public relevant du SDEF (Syndicat départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère), ce dernier a évalué à 11 500 € HT (13 800 € TTC) le nécessaire remplacement de 7 lampes encastrées dans le mur situé entre l'église et l'entrée du port. Le SDEF se propose de réaliser les travaux moyennant une participation communale de 8 700 €.

Le Conseil est favorable à la réalisation de ces travaux et donne pouvoir au Maire pour signer avec le SDEF la convention correspondante.

4. ASSISTANCE AUX COMMUNES (Travaux) – Convention avec la Communauté de communes

L'assistance proposée aux communes par la Communauté de communes (Travaux – Voirie et réseaux divers – Ingénierie) n'avait plus réellement court depuis le départ en retraite en 2022 de l'agent concerné et des difficultés de recrutement.

Un nouveau technicien ayant pris ses fonctions au 15 septembre dernier, la Communauté de communes est à même de proposer à nouveau cette assistance aux cinq communes s'étant déclarées intéressées. Le coût de ce poste évalué à 62 000 € par an serait pris en charge par la Communauté de communes à hauteur de 75 % pour ses besoins propres, les 25 % restants étant répartis entre les communes intéressées : Argol (2 500 € par an), Landévennec (1 000 €), Lanvéoc (5 000 €), Roscanvel (2 000 €), Telgruc-sur-Mer (5 000 €).

Vu la nécessité d'une telle assistance pour la commune, le Conseil se déclare favorable à la proposition ci-dessus et donne pouvoir au Maire pour signer la convention correspondante.

Pour l'année 2025, compte-tenu que cette mission d'assistance n'a été effective qu'à compter du 15 septembre, le montant dû par la commune a été ramené à 295,90 €.

5. INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIE – Mutualisation d'un service commun au niveau de la Communauté de communes

Hormis Crozon et Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h qui possèdent un agent qualifié, les huit autres communes de la Communauté de communes ont souhaité mutualiser un service leur permettant de mieux gérer leurs parcs informatique et téléphonique. Ce service serait créé au niveau de la Communauté de communes.

Basé sur le matériel informatique existant, le coût annuel pour Landévennec serait de 1 747 € la première année et 1 134 € les années suivantes, soit 1 257 € par an en lissant sur 5 ans. La facturation se fera via l'attribution de compensation instaurée par la Communauté de communes. Vu l'intérêt d'un tel service pour la commune, le Conseil décide d'y adhérer et donne pouvoir au Maire pour signer la convention correspondante.

6. PROTECTION DES DONNÉES ET CYBERSÉCURITÉ – Convention avec le Centre de gestion

Depuis plusieurs années, le Centre départemental de gestion du Finistère (CDG29) accompagne la commune dans le cadre de la protection des données (RGPD). Cette prestation qui prendra fin le 31 décembre 2025 est remplacée à compter du 1^{er} janvier 2026 par une offre plus globale intégrant la conformité RGPD et la cybersécurité.

Le Conseil décide d'adhérer à cette prestation dans le cadre de la convention passée à cet effet entre le CDG29 et la Communauté de communes et donne pouvoir au Maire pour signer les documents correspondants.

Pour 2026, le coût de cette prestation sera de 720 €.

7. RÉSEAU HERTZIEN LORA – Implantation d'une antenne sur la salle polyvalente

La Communauté de communes a adhéré au réseau de communication LoRa déployé par le Syndicat départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF). Ce système sera notamment utile pour la gestion à distance des compteurs d'eau, des points d'apport volontaire des déchets, de l'éclairage public ...

Le fonctionnement de ce réseau nécessite l'installation d'une antenne sur la salle polyvalente sans implication financière de la Commune.

Le Conseil se déclare favorable à l'implantation de cette antenne et donne pouvoir au Maire pour signer la convention correspondante passée entre la Commune et le SDEF.

8. SUBVENTIONS

En complément des décisions prises lors de la séance du 9 juillet dernier, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

♦ SCOLAIRES (Année scolaire 2025-2026)

- | | | |
|---|-----------------------|------------|
| ▪ Commune d'Argol | 6 élèves | 6 240,44 € |
| ▪ Collège Alain de Crozon
(foyer socio-éducatif) | 25 € x 6 élèves | 150,00 € |
| ▪ Collège Ste Jeanne d'Arc de Crozon | 25 € x 3 élèves | 75,00 € |
| ▪ Voyages scolaires : une subvention de 25 € versée directement aux familles concernées sera accordée pour un déplacement nécessitant un hébergement hors domicile (classe de découverte, séjour linguistique ...). | | |

♦ ENFANCE – JEUNESSE

- | | |
|---|---------|
| ▪ Commune de Telgruc-sur-Mer pour participation au fonctionnement de la micro-crèche (année 2024) | 52,95 € |
|---|---------|

♦ ACTIONS MUTUALISÉES AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

▪ Relais Petite Enfance	142,97 €
▪ Convention territoriale globale	426,00 €
▪ Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA)	53,36 €
	<u>622,33 €</u>
▪ Ingénierie – VRD	295,90 €
La participation annuelle de 1 000 € a été ramenée à 295,90 € car la prestation n'a été fournie qu'à compter du 15 septembre 2025.	
▪ Hygiène et sécurité	476,00 €
▪ Autorisations du droit des sols	805,00 € (instruction des autorisations d'urbanisme)
▪ RGPD	562,50 €

9. BUDGET 2025 – Décisions modificatives n° 1

Le Maire propose au Conseil un certain nombre de modifications au budget de l'année 2025, le détail apparaissant en annexe à la présente délibération.

▫ Fonctionnement :	équilibre dépenses -recettes	15 009,80 €
▫ Investissement :	équilibre dépenses-recettes	129,95 €

A l'unanimité, le Conseil se déclare favorable à ces modifications.

10. EXTENSION DE L'ÉLEVAGE PISCICOLE DE PORZ AL LESTR (ARGOL)

L'élevage de truites installé sur l'Aulne, dans des cages flottantes, au lieu-dit Porz al Lestr en Argol (entre Moulin Mer et le Pont de Térénez) date de nombreuses années. En 2021, la société « Fermes de Bretagne » basée à Cancale (Ille et Vilaine) en a repris l'exploitation avec une production annuelle de 20 tonnes de truites arc-en-ciel provenant de différentes piscicultures. Pour ses besoins à terre (stockage), la société utilise les locaux de Moulin Mer.

L'objectif est d'atteindre sur 5 ans une production annuelle de 150 tonnes avec une jachère aquatique de juin à septembre.

Après un premier dossier ayant fait l'objet d'avis défavorables de diverses instances, la société a élaboré un nouveau projet correspondant à une meilleure compatibilité avec la sensibilité des milieux. Ce projet donne actuellement lieu à une enquête publique (6 octobre au 8 novembre) au niveau de laquelle le Conseil municipal est invité à émettre un avis.

Le Conseil, soulignant que la majeure partie des poissons d'élevage consommés en France sont importés, émet, par 9 voix pour et 1 abstention, un avis favorable au projet sous réserve de suivis réguliers démontrant l'absence de dégradation de la qualité des eaux de l'Aulne et de la Rade de Brest.

* * * *